

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 26 juin 2025**

Objet : Protocole expérimental relatif à la mise en place d'un réseau LORAWAN sur le territoire de la Ville de Limoges

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-sept juin 2025, se réunit en session ordinaire, en salle de conférence, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 29 (dont 10 procurations) - 112 voix

Votants : détail des voix inscrit en fin de délibération

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRÉSIDENT – PRESENTIEL
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP – VISIO
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3^{ème} VP – VISIO
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Philippe VIDAUD – (procuration à Mr Continsouzas) – 5^{ème} VP – 2 voix
Mr Alain GRASS – 1 voix – 6^{ème} VP – VISIO
Mr Pierre ALLARD – 1 voix – VISIO
Mr Camille CARCAT – (procuration à Mr Grass) – 1 voix
Mr Bernard CONTINSOUZAS – 2 voix – VISIO
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix – VISIO
Mr Alain FAUCHER – (procuration à Mr Allard) – 1 voix
Mr Marc FERRAND – 1 voix – VISIO
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – VISIO
Mme Sarah GENTIL – (procuration à Mr Bost) – 2 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – 15 voix – VISIO
Mr Thierry GODME – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Marie HARRY – 1 voix – VISIO
Mr Bernard LAUSERIE – (procuration à Mr Harry) – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procuration à Mr Destruhaut) 6 voix
Mr Vincent LEONIE – (procuration à Mr Viroulaud) – 2 voix
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix – VISIO
Mr Philippe NAUCHE – 15 voix – VISIO
Mr Christian PRADAYROL – (procuration à Mme Rome) – 2 voix
Mme Valérie SIMONET – (procuration à Mme Faivre) – 6 voix
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration à Mr Montet) – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix – VISIO
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix – PRESENTIEL

Conseiller Départemental Hte-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président CD87
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Président de la CC POL
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Conseiller communautaire Agglo de Brive
Vice-Président de la CC POL
Vice-Président CC Noblat
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjointe au Maire de Limoges
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller communautaire de la CC Val de Vienne
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Conseiller communautaire CC ELAN
Conseillère départementale du CD87
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Présidente du Département de la Creuse
Conseillère Départementale de la Corrèze
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Conseillère communautaire CC Ouest Limousin
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr François VINCENT (et son suppléant) – 15 voix – 1^{ER} VP
Mr Jean-Paul BARRIERE (et sa suppléante) – 1 voix – 7^{ème} VP
Mr François BARNAUD (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Louis BACHELLERIE (et son suppléant) – 1 voix
Mme Patricia BUISSON (et son suppléant) – 6 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY (et son suppléant) – 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER (et son suppléant) – 2 voix
Mr Francis COMBY (et son suppléant) – 1 voix
Mr Fabrice DELAPORTE (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Marie MASSY (et son suppléant) – 1 voix
Mr Stéphane DUCOURTIOUX (et son suppléant) – 1 voix
Mr Bruno FLEURY (et son suppléant) – 1 voix
Mr Christian JACQUIER (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT (et son suppléant) – 1 voix
Mr Henri LECLERE (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Luc LEGER (et son suppléant) – 6 voix
Mr Yves LE GOUFFE (et son suppléant) – 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX (et son suppléant) – 1 voix
Mr Pierre PEYRAMAURE (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe ROCHE (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant) – 1 voix

Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Président du Syndicat de la Diège
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Conseiller communautaire CC Pays Nexon Monts de Chalus
Conseiller communautaire de la CC Creuse Grand Sud
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Conseiller Départemental Creuse
Président de la CC Briance Combadre
Président CC Pays Sostranien
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence

La Ville de Limoges, membre fondateur, a sollicité le Syndicat Mixte DORSAL en vue de la mise en œuvre d'un protocole expérimental lui permettant d'étudier des cas d'usages dits « smart city » pouvant représenter des bénéfices immédiats en matière d'économies financières et de transition énergétique.

Ce projet de protocole expérimental à conclure avec le délégataire, est conforme à l'article 6.2 du contrat de concession conclu avec Axione Limousin tel que modifié par l'avenant n°52, et consiste :

- à construire un réseau sans fil bas débit LoRaWan (20 gateways cibles) couvrant le périmètre de la commune de Limoges ;
- à exploiter ce réseau, le temps de la phase d'expérimentation ;
- à installer, sur demande de la ville de Limoges, certains capteurs ;
- à collecter, traiter, gérer et restituer les données : LNS (cœur de réseau LoRa), hébergement et plateforme de visualisation.

L'objet et le coût maximal du projet de protocole entrent dans le cadre des modifications non substantielles du contrat de concession.

L'achat des capteurs reste une prérogative de la Ville de Limoges.

Les objectifs de l'expérimentation sont les suivants :

- démontrer ce que la technologie LoRa peut apporter en termes de développement des usages numériques par exemple la réduction de l'empreinte carbone, l'optimisation des consommations d'eau et d'électricité, d'éclairage public et des bâtiments intelligents ;
- éprouver la fiabilité de la technologie LoRa dans l'exploitation des données collectées et son interopérabilité avec les applicatifs métiers de la Ville de Limoges ;
- mettre en place un « réseau vitrine » innovant pour la Ville de Limoges afin d'approfondir la connaissance de son territoire et ses évolutions en exploitant les données des objets connectés sur le réseau public. Ces données permettant ainsi d'agir comme des leviers d'investigation pour la formulation des politiques publiques

Le protocole prendra effet à la date de sa signature, pour une durée initiale de deux ans, renouvelable une fois, dans la limite de la fin du contrat de concession. Il fera l'objet d'un suivi et d'un contrôle tout au long de sa durée.

Le coût maximal estimé de l'ensemble des prestations nécessaires à cette expérimentation, pour sa durée initiale de 2 ans, a été évalué à 358 737,31 € TTC, détaillé dans l'annexe 2 du protocole expérimental. Il sera intégralement supporté par la ville de Limoges, conformément à sa délibération en date du 27 mars 2025 ayant autorisé cette opération.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération est le suivant :

	Montant TTC	Taux de participation
Ville de Limoges	358 737,31 €	100%
TOTAL	358 737,31 €	100%

A cet effet, il est proposé de créer une nouvelle Autorisation de Programme (AP) pour une durée de 2 ans couvrant le montant de l'opération.

Les modalités de versement seront précisées dans une convention à venir entre la Ville de Limoges et le Syndicat.

La création de l'AP, les crédits correspondants et la déclinaison en crédits de paiement (CP) seront mouvementés dans une prochaine Décision Modificative.

Cette opération sera inscrite au budget principal.

Une demande de subvention FEDER sera déposée auprès des services de la Région Nouvelle Aquitaine. En cas d'acceptation, le plan de financement sera revu en conséquence en comité syndical.

Ci-joint le projet de protocole et ses annexes.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à la majorité des suffrages exprimés :

- **d'autoriser l'expérimentation sollicitée par la Ville de Limoges,**
- **d'autoriser en conséquence la signature d'un protocole expérimental relatif à la mise en place d'un réseau LORAWAN sur le territoire de la Ville de Limoges (cf protocole ci-annexé) avec Axione Limousin,**
- **d'accepter le plan de financement proposé pour cette opération,**
- **d'autoriser le Président à procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de ce protocole.**

Détail des votes :

- **18 votes POUR correspondant à 91 voix** – Mathieu HAZOUARD (15 voix) / Philippe NAUCHE (15 voix) / Albin FREYCHET (15 voix) / Hélène ROME (6 voix) / Stéphanie VALLEE (6 voix) / Bernard CONTINSOUZAS (2 voix) / Christian PRADAYROL (2 voix) / Philippe VIDAU (2 voix) / Valérie SIMONET (6 voix) / Hélène FAIVRE (6 voix) / Marc FERRAND (1 voix) / Alain GRASS (1 voix) / Camille CARCAT (1 voix) / Jean-Marie BOST (6 voix) / Rémy VIROULAUD (2 voix) / Sarah GENTIL (2 voix) / Vincent LEONIE (2 voix) / Pierre VERGNOLLE (1 voix) /
- **10 votes CONTRE correspondant à 20 voix** – Jean-Claude LEBLOIS (6 voix) / Stéphane DESTRUHAUT (6 voix) / Guy MONTET (1 voix) / Jean-Marie HORRY (1 voix) / Bernard LAUSERIE (1 voix) / Alain FAUCHER (1 voix) / Jean DUCHAMBON (1 voix) / Pierre ALLARD (1 voix) / Thierry MUZETTE (1 voix) / Thierry GODME (1 voix)
- **1 ABSTENTION correspondant à 1 voix** – Joël VILARD (1 voix)

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :



99_DE-087-258728658-20250626-LORAWAN_L IM